

opinions

LE POINT DE VUE

de Les Arvernes

Trop brutal, le programme Fillon ?

La droite et le centre sont rassemblés autour du vainqueur de la primaire, François Fillon, mais déjà le doute s'exprime sur son programme économique et social. Trop libéral ? Trop extrême ? Impossible à mettre en œuvre ?

Ce programme a d'abord le grand mérite de reposer sur un état des lieux qui prend réellement la mesure de la gravité des périls qui menacent notre pays. Prise en étau entre l'impossibilité d'ajuster les coûts par la dévaluation comme par le passé et les prélèvements hérités du dernier choc fiscal de 2011-2013 (une hausse des prélèvements de 2,3 % de PIB), l'industrie française est en proie à un déclin accéléré : 1,4 million d'emplois manufacturiers ont été perdus depuis 1990. Or, sans industrie, point de productivité et de croissance forte et durable. Sans un électrochoc, la croissance française restera anémique, de l'ordre de 1 % du PIB. Insuffisant pour financer les coûts du vieillissement et l'Etat providence. Ne rien changer, c'est condamner la France à la marginalisation économique et la majorité des Français à la pauvreté.

Après des années de choix politiques systématiquement favorables au consommateur au détriment des producteurs, les entrepreneurs français n'ont plus confiance dans les pouvoirs publics. François Fillon cherche à répondre au problème en proposant un choc fiscal et social rapide et de très grande ampleur (sortie des 35 heures, baisse de charges, simplification du droit du travail, seuils sociaux,

réforme de l'allocation-chômage et de la formation...).

Cette stratégie ambitieuse peut sortir la France du piège de la stagnation économique. Elle n'est pas sans risques, particulièrement durant les premiers mois du prochain mandat. Ces réformes, encore faciles à mettre en œuvre il y a dix ans, avant la Grande Récession, sont d'autant plus coûteuses que tardives.

Sans un électrochoc, la croissance française restera anémique.

Mais il faudra des compensations aux réformes douloureuses.

D'abord, le déficit public risque de déraper rapidement, dès la fin 2017. Les nécessaires baisses de prélèvement seront immédiates, alors que les coupes budgétaires promises mettront du temps à produire des économies. Le second risque sera politique et social. Sans politique d'accompagnement monétaire ou budgétaire, une réduction volontariste de la dépense et de l'emploi publics a peu de chances de réussir. Sans compensations, les réformes douloureuses du président Fillon susciteront une forte opposition syndicale et populaire, même s'il dispose en mai prochain d'un mandat clair des électeurs.

Faut-il alors renoncer à réformer ? Non, bien sûr ! Mais l'équipe qui se

prépare aux responsabilités doit dès maintenant comprendre ces risques et agir pour les contourner, cela dans trois directions.

Il faut d'abord tenir un discours sans ambiguïté à l'Allemagne. François Fillon doit établir avec la chancelière un contrat de confiance explicite, garantissant la mise en œuvre des réformes difficiles trop longtemps repoussées en échange d'un dernier assouplissement des disciplines européennes.

Il faut ensuite conclure un pacte de confiance avec les entreprises pour que leur mobilisation rapide assure le succès économique. Sans reprise de la demande privée, la contraction de la dépense publique sera impossible.

Il faut enfin convaincre les Français de la nécessité des réformes, mais aussi les rassurer, leur donner espoir et générer un mouvement collectif. C'est l'enjeu essentiel de la campagne. L'opinion craint les conséquences immédiates des réformes sans percevoir la lumière au bout du tunnel. Il faut sortir des débats stériles sur les coûts des réformes qui font perdre de vue l'essentiel. F. Fillon doit maintenant s'adresser à tous les Français, et notamment à la jeunesse, pour les appeler au courage, à la confiance et à l'espoir. Son succès reposera sur la capacité des Français à reprendre confiance en eux-mêmes.

Les Arvernes sont un groupe de hauts fonctionnaires, de professeurs, d'essayistes et d'entrepreneurs.

LE POINT DE VUE

de Philippe Englebert

Uber ou la concurrence à sens unique

Début décembre, la plate-forme américaine de VTC a décidé d'augmenter de 20 % à 25 % la commission qu'elle prélève sur le montant de chaque course, provoquant l'ire et la mobilisation de ses chauffeurs. Cette décision unilatérale met en lumière le double jeu d'Uber vis-à-vis de la libre concurrence.

D'un côté, celui de l'offre de services : Uber se fait le chantre de la dérégulation et du libre marché en remettant en cause la rente historique des taxis, quitte à jouer avec les lois, considérées comme anachroniques et freinant l'innovation. Les conflits au sujet d'UberPop et plus récemment des chauffeurs Loti ont ainsi bousculé les législateurs. La firme de San Francisco pousse cette logique concurrentielle encore plus loin avec la flexibilité instantanée (uniquement à la hausse) de ses prix en fonction de la demande grâce à son système de coefficient multiplicateur de prix.

D'un autre côté, celui de la demande de travail : Uber jouit d'un quasi-monopole dont l'entreprise profite pour imposer le tarif des courses et le montant de sa commission aux chauffeurs sans les consulter. Un monopole est une structure de marché où une multitude d'offres font face à un seul demandeur, situation symétrique à

celle d'un monopole. Dans le cas du marché des VTC, sa position de leader sur l'autre face du marché (celle de l'offre de courses), combinée à un chômage endémique affectant particulièrement les moins diplômés, permet à Uber d'être « price maker » au détriment des chauffeurs dont l'entreprise américaine sait qu'elle n'aura aucun mal à trouver de plus dociles dans l'immense vivier de chômeurs. D'après

Uber est seul demandeur face à une multitude d'offres.

Il peut ainsi imposer ses tarifs et le montant des commissions aux chauffeurs.

une étude du cabinet de conseil BCG, sur les 22.000 personnes exerçant l'activité de chauffeur privé en Ile-de-France et dans les grandes agglomérations françaises en juin 2016, entre 8.000 et 11.000 déclarent en effet qu'elles étaient auparavant sans activité, dont environ un tiers depuis plus d'un an.

L'ubérisation de l'emploi aggrave cette situation. Entendue comme la fin

du salariat, auquel se substitue le travail indépendant rémunéré à la tâche, elle « marchandise » en réalité le travail. En supprimant a priori le lien de subordination et les conventions sociales comme le salaire minimum, elle assimile le marché du travail à celui d'un bien quelconque. Elle autorise ainsi une flexibilité des prix telle – de la rémunération dans le cas du marché du travail – qu'elle peut alors soulever un enjeu social, a fortiori dans une situation où ce n'est pas le marché qui fixe librement les prix mais une entreprise non régulée et en position de non-concurrence.

Cependant, l'adoption définitive, le 21 décembre dernier, de la proposition de loi déposée par le député PS Laurent Grandguillaume pourrait permettre de rééquilibrer le rapport de force entre Uber et ses chauffeurs. Le texte met en effet un terme au détournement par les entreprises de VTC du statut Loti en le réservant réellement au transport collectif d'ici fin 2017. Les chauffeurs salariés sous statut Loti représentaient près de deux tiers des 22.000 chauffeurs VTC en activité en juin 2016. Le nombre de chauffeurs devrait ainsi baisser.

Philippe Englebert est économiste et analyste financier dans une grande banque d'investissement.



LES ARTICLES LES PLUS PARTAGÉS SUR LESECHOS.FR

1. Emmanuel Macron se rapproche d'une qualification au second tour
2. Immobilier : quel est votre pouvoir d'achat ?
3. La campagne de Fillon ne convainc pas les Français
4. Dix milliards de dollars pour rénover l'aéroport JFK de New York
5. Primaire à gauche : Valls largement en tête des intentions de vote

Je ne suis pas un robot

L'ŒIL DU PHILOSOPHE

La chronique de Roger-Pol Droit



S'inscrire sur les listes électorales... Banale formalité administrative comme nous en connaissons tous. Je ne soupçonnais pas à quoi elle peut conduire. Ne voulant pas rater les échéances du printemps, mais n'étant plus inscrit depuis un changement d'adresse, je me connecte donc, fin décembre, sur le site officiel de l'administration, Servicepublic.fr. Juste avant d'envoyer formulaire rempli et documents numérisés, surprise ! Le site exige une dernière réponse. La question : « Etes-vous un robot ? » Je n'invente rien ! C'est la première fois que je tombe sur pareille demande. Comme chacun, je connais les suites de chiffres et lettres à copier pour authentifier qu'on est bien un humain, pas un automate. Mais cette interrogation, c'est une autre paire de manches.

Mine de rien, elle organise un labyrinthe. En effet, qu'est-ce qui peut bien me permettre de répondre, en toute connaissance de cause, que je ne suis pas un robot ? Ma compréhension du langage ? Elle peut avoir été programmée. La présence de mon corps, le fait que je vive comme un être de chair et de sang ? Ce ne sont que des sensations, des impressions, qui pourraient être autant de simulations, un monde virtuel que je prendrais pour la réalité. Avant de pouvoir cliquer pour affirmer que je ne suis pas un robot, il va falloir que je relise Descartes, car c'est bien la question centrale des « Méditations métaphysiques ». Sa solution : le cogito. Je ne suis pas une machine, ni automate ni robot, parce que « je pense », parce que je suis une conscience et pas uniquement un organisme.

Mais il faut relire aussi les auteurs qui soutiennent l'inverse et font de notre esprit une machine à calculer. Leibniz, par exemple, affirmant que « nous sommes automates dans les trois quarts de nos actions », et surtout La Mettrie, dont « L'Homme-Machine » (1748) explique déjà comment nos pensées sont produites par la mécanique de notre corps et les dispositions de notre cerveau. En fait, il n'y a pas moyen de répondre clairement à l'administration. Il faudrait avoir résolu la question de l'âme et du corps, qui s'est prolongée aujourd'hui dans le « mind-body problem ». Le tout a engendré des bibliothèques entières, sans que jamais aucune théorie n'ait triomphé. Car le débat est interminable entre ceux qui pensent qu'une conscience « autonome » existe et ceux qui soutiennent que

la conscience constitue un épiphénomène, conséquence du fonctionnement du système des neurones, ou éventuellement d'une intelligence artificielle.

J'essaie malgré tout de trouver une issue, pour pouvoir donner une réponse. Il faut bien que je parvienne à m'inscrire... Sans doute ne suis-je pas un robot justement parce que je comprends cette question. Je ne suis pas sorti d'affaire pour autant, parce que cette remarque aggrave la situation. En effet, un robot qui serait capable de saisir le sens de cette interrogation répondrait « oui ». En ce cas, conscient de lui-même et de son statut, serait-il encore réellement un robot ? Et ce robot conscient ne devrait-il pas se voir reconnaître le droit de vote, donc la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour s'inscrire sur les listes électorales, le site Servicepublic.fr demande : « Etes-vous un robot ? »

Passé le moment de stupeur, la réponse n'est pas si évidente qu'il y paraît.

La situation est donc apparemment sans issue logique. En effet, si vous envisagez de répondre : « Oui, je suis un robot », il faudrait en fait répondre « non », puisqu'un robot capable de l'affirmer en première personne n'en est plus vraiment un. Et si vous envisagez de répondre « non » – seule réponse admise par la machine pour vous permettre de vous inscrire – il faudrait dire « oui », puisque le fait de devoir fournir une réponse unique et prescrite d'avance vous transforme, de fait, en robot.

Ayant bien saisi que la réponse attendue était « non », je me suis inscrit. Mais je pense que n'importe quel robot non rudimentaire est capable de faire cette déduction. La question n'est donc pas résolue. A présent que des robots nous renseignent au téléphone, que d'autres écrivent déjà des articles, le doute s'installe. Nous ne sommes pas encore immergés entièrement dans l'univers de « Humans », mais nous ne sommes pas loin de cette série télévisée. Cela m'a turlupiné le temps du réveillon de fin d'année. Et m'a mis sur une piste. D'après mes informations, les robots, pour l'instant, ne réveillent pas. Et ne sont pas non plus turlupinés, à proprement parler, par quoi que ce soit. Voilà qui a contribué à me rassurer. Enfin... pas complètement.

Roger-Pol Droit est écrivain et philosophe.

L'ACTUALITÉ DES THINK TANKS

Mieux déchiffrer les chiffres

IDÉE. L'Institut Messine (think tank lancé à l'initiative de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes) fait, en période de déluge des données, le point sur les précautions nécessaires face aux chiffres et comptes. C'est le célèbre professeur chroniqueur Jean-Marc Daniel qui est à la manœuvre. Préfacée par Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, la note invite non pas à rejeter systématiquement et facilement les chiffres, mais à savoir les interpréter et les utiliser avec prudence et sérieux.

INTÉRÊT. Avec l'érudition et la façon de qui le caractérisent, Jean-Marc Daniel produit un petit bijou didactique. Il débuste quatre pièges que le lecteur des statisticiens et « data scientists » doit connaître. Le piège mathématique est dans la nature des informations, des pourcentages et de leurs variations en particulier. Le deuxième procède des hypothèses retenues, celles-ci ne s'imposant jamais nécessairement totalement. Le troisième a trait aux représentations : un beau graphique en impose mais peut plus induire qu'informer. Le dernier piège relève des normes qui peuvent enfermer sans permettre ce que la statistique doit faire : un débat toujours ouvert. Déontologie et extension du « fact checking » doivent y contribuer.

— Julien Damon

www.institutmessine.fr